

CARRIÈRES LAMA

Dossier de demande de renouvellement d'exploitation de carrière avec ajout d'un atelier de découpe par sciage de pierres

au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

TOME 0 « RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DE DANGER »

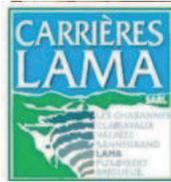
Commune de Saint-Yrieix-la-Perche (87)



Juin 2015



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.



CARRIÈRES LAMA

Dossier de demande de renouvellement d'exploitation de carrière avec ajout d'un atelier de découpe par sciage de pierres

au titre des Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement (ICPE)

TOME 0 « RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DE DANGERS »

Carrière de leptynite

Commune de Saint-Yrieix-la-Perche (87)

Rapport n° R 1310311 - Phase 2

Juin 2015



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

e-mail: geo.plus.environnement@orange.fr

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF: 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31 290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45 530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	5 rue de la Rôme	49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-Est	Quartier Les Sables	26 380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88 200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23
Antenne PACA	Saint-Anne	84 190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site internet : www.geoplusenvironnement.com

SOMMAIRE

A - PRÉSENTATION DU PROJET	3
1 - Synthèse	4
2 - Justifications du projet.....	5
3 - Contexte et localisation	8
4 - Tableau récapitulatif des données chiffrées essentielles du projet.....	10
5 - Principe d'exploitation	11
B - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT	15
1 - Synthèse des sensibilités, des impacts et des mesures du site	16
2 - La santé des riverains	24
3 - Réaménagement final du site	25
4 - Conclusion de l'Étude d'Impact	27
C - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS	29
1 - Risques Auxquels peut être soumise la carrière.....	30
2 - Risques naturels externes.....	31
3 - Risques anthropiques externes.....	32
4 - Risques liés à l'activité	33
5 - Moyens d'intervention et de secours disponibles.....	35
6 - Conclusion de l'étude de Danger	38

FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du projet.....	9
Figure 2 : Plan de phasage	13
Figure 3 : Coupes illustrant l'avancé du phasage	14
Figure 4 : Récapitulatif des principales contraintes et servitudes réglementaires	21
Figure 5 : Plan des mesures d'évitement, de réductions et/ou de compensation de nuisances	22
Figure 6 : Localisation des stations de mesure des suivis environnementaux	23
Figure 7 : Plan de réaménagement	26
Figure 8 : Rayonnements thermiques et seuils de suppression	34

A - PRÉSENTATION DU PROJET

1 - SYNTHÈSE

La société **Carrières LAMA** est spécialisée dans l'extraction et le traitement de granulats et de pierres de tailles. Elle exerce son activité dans le département de la Haute-Vienne (87), sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, au lieu-dit « Planche Mallet ».

Actuellement, l'activité de cette carrière est régulièrement autorisée par l'**Arrêté Préfectoral DRCL 1 n°7-2002 du 10/01/2002**, pour une durée de **15 ans** (échéance en janvier 2017). La société **Carrières LAMA** est désireuse de pérenniser son activité. Ainsi, elle souhaite **renouveler** son autorisation d'exploitation pour **30 années** supplémentaires.

Ce projet se traduit par :

- Une demande de **renouvellement d'autorisation** d'exploitation de carrière, au titre de la rubrique 2510-1, sur une superficie de **21 ha 30 a 62 ca** pour une durée de **30 ans**, avec une production moyenne envisagée de **70 000 t/an** et une production maximale de **100 000 t/an** ;
- Une demande de **renonciation** d'exploitation de carrière sur une superficie de **2 ha 27 a 39 ca** ;
- Une demande **d'augmentation de la puissance installée** de l'installation de traitement de broyage, concassage, criblage et lavage des matériaux à **1550 kW**, au titre de la rubrique 2515-1 ;
- Une demande **d'autorisation** de mise en place d'une **plateforme de transit de déchets inertes** en vue de leur stockage et/ou recyclage, au titre de la rubrique 2517 ;
- **L'ajout de deux scies** d'une puissance unitaire de 25 kW, portant la puissance installée de l'atelier de découpe et de taillage des blocs à **150 kW**, au titre de la rubrique 2524 (non classé).

Caractéristiques du projet :		Contraintes majeures et mesures principales :	
Durée de la demande	30 ans	PLU ¹	Compatible
Renonciation	2 ha 27 a 39 ca	SDC ²	Compatible
Surface à exploiter	5 ha 28 a 42 ca	Habitat	Habitation la plus proche à 90 m
Surface à décaper	2 ha 50 a 00 ca	Milieu naturel	Préservation de la faune. Défrichement et décapage progressif.
Surface à défricher	1 ha 46 a 75 ca		
Extraction moyenne	70 000 t/an	Paysage/Vision	Réaménagement coordonné.
Extraction maximale	100 000 t/an	Bruit	Campagne de suivi de bruit.
Largeur des banquettes (exploitation)	8 m	Poussières	Le décapage sera progressif et limité, arrosage des pistes et humidification des matériaux.
Puissance de l'atelier de découpe	150 kW		
Puissance des installations mobiles	1 550 kW		

Le présent projet de renouvellement **n'induit pas d'impacts supplémentaires** par rapport à l'activité actuelle et contribuera à **mieux maîtriser les impacts** du site sur son environnement.

La société **CARRIÈRES LAMA** devra constituer les garanties financières suivantes :

Phase	Période	Montant avant Actualisation (€ TTC)	Phase	Période	Montant avant Actualisation (€ TTC)
1	T0 + 5 ans	310 183	4	T0 + 20 ans	321 885
2	T0 + 10 ans	313 590	5	T0 + 25 ans	298 703
3	T0 + 15 ans	326 032	6	T0 + 30 ans	159 168

¹ Plan Local d'Urbanisme

² Schéma Départemental des Carrières

2 - JUSTIFICATIONS DU PROJET

2.1 - Solutions alternatives étudiées

La carrière de la société **CARRIÈRES LAMA** arrive en fin d'autorisation en janvier 2017. Cependant, la société, dont la carrière est implantée sur la commune depuis plus de 40 ans, souhaite pérenniser son activité dans le secteur.

Pour ce faire, **deux solutions** sont envisageables :

- Ouvrir une nouvelle carrière
- Renouveler la carrière actuelle.

2.1.1 - Démarrer une nouvelle exploitation de carrière sur un autre site

Cette solution permettrait certes de pérenniser l'activité de la société **CARRIÈRES LAMA**, mais présente de nombreux désavantages. En effet, cela implique la nécessité de trouver un site alliant qualité et quantité de gisement et sensibilités environnementales faibles, et d'en obtenir la maîtrise foncière.

De plus, il n'y a aucune garantie de trouver un gisement similaire à celui de la carrière actuelle. Le changement de matériau et de secteur risque ainsi de modifier l'offre que propose actuellement la société sur le marché du granulat.

Cette alternative **est difficile à mettre en place** car elle implique de trouver un site dont la qualité du gisement et les sensibilités environnementales **sont compatibles** avec une exploitation de carrière.

2.1.2 - Renouvellement de la carrière actuelle

Obtenir un renouvellement de la carrière actuelle permettrait à la société **CARRIÈRES LAMA** de pérenniser son activité dans le secteur et continuer à valoriser un gisement de bonne qualité. De plus, les impacts sur l'environnement de cette carrière existante depuis plus de 40 ans, sont maîtrisés.

Cette alternative **est la plus favorable** car elle permet : de pérenniser l'activité de la société dans un contexte environnemental connu et maîtrisé, aux impacts relativement faibles.

2.2 - Raisons d'ordre technique

2.2.1 - Le gisement et le matériau

Le site de la carrière est situé au sein de la formation notée « λ_b^{3-4} **Ortho-leptynites à biotite seule ou à biotite et muscovite** » sur la carte géologique.

D'après la notice de la carte géologique, cette formation se divise en **3 faciès principaux** dont la distinction n'a pas été cartographiée en raison des nombreuses discontinuités et de la qualité des affleurements.

Ainsi, la composition et la couleur de ce gisement **sont variables** et permettent de fournir des granulats et des pierres de tailles de qualité adaptés à la demande de la clientèle.

2.2.2 - Le site

L'emplacement de cette carrière est idéal car :

- L'exploitation sur le lieu-dit « Planche-Mallet » est déclarée depuis plus de 40 ans,
- Il existe un accès privé et sécurisé depuis la voie communale n°5,
- La carrière est située dans une dépression topographique, ce qui permet d'atténuer son impact sur l'ambiance sonore et sur le paysage,
- Le site se trouve dans un contexte environnemental connu et maîtrisé,
- La société **CARRIERES LAMA** possède la maîtrise foncière des terrains.

2.2.3 - Les compétences et les moyens

Depuis de nombreuses années, la **SAS CARRIERES LAMA** est spécialisée dans la fabrication de pierres de tailles et de granulats. De plus, cette société est rattachée à la holding **CARRIERES DE FEYTIAT** qui dispose également d'un savoir-faire de plusieurs décennies dans le domaine de l'industrie extractive.

La société utilise les méthodes d'extraction et de traitement les plus modernes, présente toutes les garanties techniques nécessaires et dispose des équipements et de l'expertise indispensables pour mener à bien une activité de carrière.

Pour les sociétés de la holding **CARRIERES FEYTIAT**, l'environnement est une préoccupation durable qui implique l'ensemble de ses ressources humaines, de la direction générale au personnel affecté à la production.

Soucieux de l'intégration de son activité dans l'environnement, la **SAS CARRIERES LAMA** s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche continue de maîtrise et d'amélioration de ses impacts environnementaux.

2.3 - Raisons d'ordre économique

Le rôle économique des granulats est incontestable. Un total d'environ 400 millions de tonnes est produit chaque année en France, ce qui représente une consommation moyenne de 7 tonnes par an et par habitant. Les granulats représentent donc la matière première la plus utilisée par l'Homme après l'air et l'eau.

La poursuite de l'exploitation et le choix de cet emplacement ont été faits pour les raisons d'ordre économique suivantes :

- Cette carrière existe déjà. La poursuite de son exploitation en est donc facilitée du point de vue économique et nécessitera moins d'investissements que l'ouverture d'un autre site ;
- La présence de la matière première permet de pérenniser l'activité de la société dans le secteur et, par ce biais, les répercussions économiques directes et indirectes (emploi des personnes des communes alentours, fournisseurs, taxe professionnelle, taxe reversée à la commune, etc.). En effet, la carrière approvisionne les aménagements privés et publics en matériaux de qualité ;
- La SAS CARRIERES LAMA possède la maîtrise foncière sur les parcelles concernées par cette demande de renouvellement d'autorisation ;
- Les modifications apportées (ajout de deux scies, augmentation des puissances autorisées, dispositif fixe de lavage des granulats) faciliteront la production sur le site ;
- Le projet prévoit d'accepter des matériaux inertes extérieurs ce qui permettra d'offrir une solution locale pour évacuer les déchets inertes des entreprises de BTP locales.

2.4 - Raisons d'ordre environnemental

2.4.1 - Les compétences environnementales de SAS CARRIERES LAMA

La compétence de la **SAS CARRIERES LAMA** dans le domaine des carrières n'est plus à démontrer, puisqu'elle repose sur une expérience ancienne dans ce domaine et sur le haut niveau de qualification de ses collaborateurs qui lui permet de répondre aux exigences de qualité, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire.

Sur le site, l'environnement est une préoccupation quotidienne. Le respect des prescriptions réglementaires est une priorité pour le personnel. Il prend la forme de procédures propres à l'entreprise, d'engagements pris dans l'étude d'impact et d'obligations inscrites dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation et dans les textes régissant l'activité des carrières.

Les mesures environnementales mises en œuvre sur le site ne se limitent pas aux exigences de la réglementation. Elles visent une amélioration constante des résultats et un contrôle de leur activité sur l'environnement.

Pour mener à bien cette politique, la société assure, de façon permanente, l'éducation de son personnel vis-à-vis de l'environnement par la mise en œuvre de programmes :

- De sensibilisation aux problèmes globaux d'environnement et au contexte particulier dans lequel s'inscrit l'activité de la société ;
- D'informations techniques, scientifiques et réglementaires qui responsabilise le personnel et optimise la gestion environnementale de l'entreprise ;
- De formation, afin de donner au personnel les moyens pratiques et concrets d'agir.

2.4.2 - Choix du site du point de vue environnemental

En termes d'impact sur l'environnement et sur la population riveraine, le projet est caractérisé par :

- Un effet d'antériorité, du fait de sa présence depuis plus de 40 ans,
- Un contexte topographique favorable réduisant les impacts sonore et paysager ;
- L'existence de nombreux aménagements déjà mis en place afin de limiter l'impact sur l'environnement (aire étanche pour le ravitaillement, arrosage des pistes, ...).

De nombreux aménagements, visant à limiter les nuisances, seront pérennisés ou mis en place (Entretien des pistes et arrosage par temps sec pour limiter les poussières, signalisation de danger et d'interdiction de pénétrer sur le site, Ceinture de l'ensemble du site, ...).

2.4.3 - La Charte Environnement des Industries de Carrières

Afin de montrer sa volonté de s'améliorer en continu et de diminuer ses impacts sur l'environnement, la société a décidé d'intégrer le système de la Charte Environnement développée par l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM).

A cette fin, un outil spécifique a été défini : Le Chemin de Progrès. Il comporte quatre étapes, dont la dernière garantit le respect d'un socle de bonnes pratiques définies dans le Référentiel de Progrès Environnemental (RPE).

Le niveau 4/4 correspond à la finalité du procédé de la Charte et assure une exploitation en respect total de l'environnement. Rappelons en effet que les bonnes pratiques exigées par la Charte dépassent celles requises par la réglementation en vigueur.

La carrière de Saint-Yrieix-la-Perche est engagée dans cette démarche depuis quelques années **et a atteint le niveau 4 sur 4 en 2013.**

3 - CONTEXTE ET LOCALISATION

3.1 - Contexte

La société **Carrières LAMA** est spécialisée dans l'extraction et le traitement de granulats et de pierres de tailles. Elle exerce actuellement son activité dans le département de la Haute-Vienne (87), sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, au lieu-dit « Planche Mallet ».

Actuellement, l'activité de cette carrière est régulièrement autorisée par l'**Arrêté Préfectoral DRCL 1 n°7-2002 du 10/01/2002** pour une durée de **15 ans** (échéance en janvier 2017). Désireuse de pérenniser son activité et afin de répondre au mieux à la demande de sa clientèle, la société souhaite **renouveler** son autorisation d'exploitation pour **30 années** supplémentaires.

Afin de faciliter la valorisation de ce gisement sous forme de pierres ornementales et de granulats, la société prévoit **d'augmenter la puissance maximale** autorisée des installations de traitement (mobiles) ainsi que **d'ajouter deux scies** à l'atelier de découpe et de taillage présent sur le site.

De plus, de manière à satisfaire la demande locale en matière d'exutoires de déchets inertes, la société **Carrières LAMA** souhaite accueillir sur sa carrière des **matériaux inertes extérieurs**. Le volume annuel de matériaux qu'il est prévu de recevoir sur ce site est en **moyenne de 5 000 m³**. Ces matériaux seront utilisés soit dans le cadre du réaménagement du site (remblaiement) soit pour la production de granulats recyclés.

3.2 - Localisation géographique

Implantée au Sud-Ouest de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, la carrière LAMA se situe quasiment sur la limite entre, à l'Est, la région Limousin et le département de la Haute Vienne (87), et à l'Ouest, la région Aquitaine et le département de la Dordogne (24).

Le territoire de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche est marqué par un paysage de type collinéen aux reliefs doucement arrondis. La topographie est généralement plane et les dénivelés peu importants.

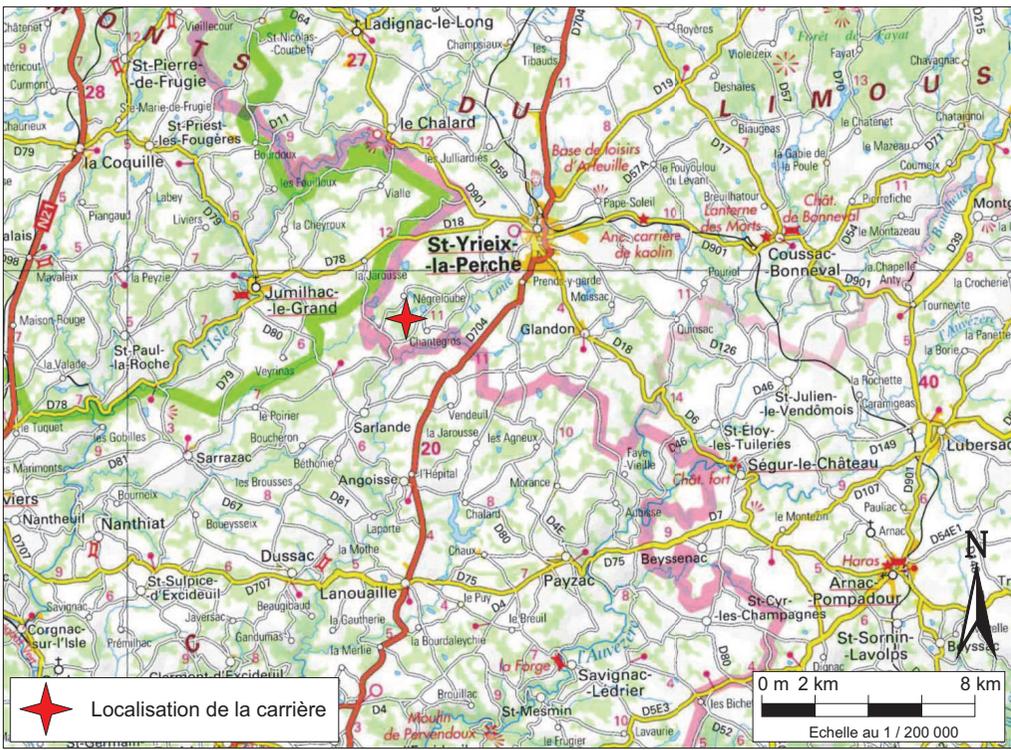
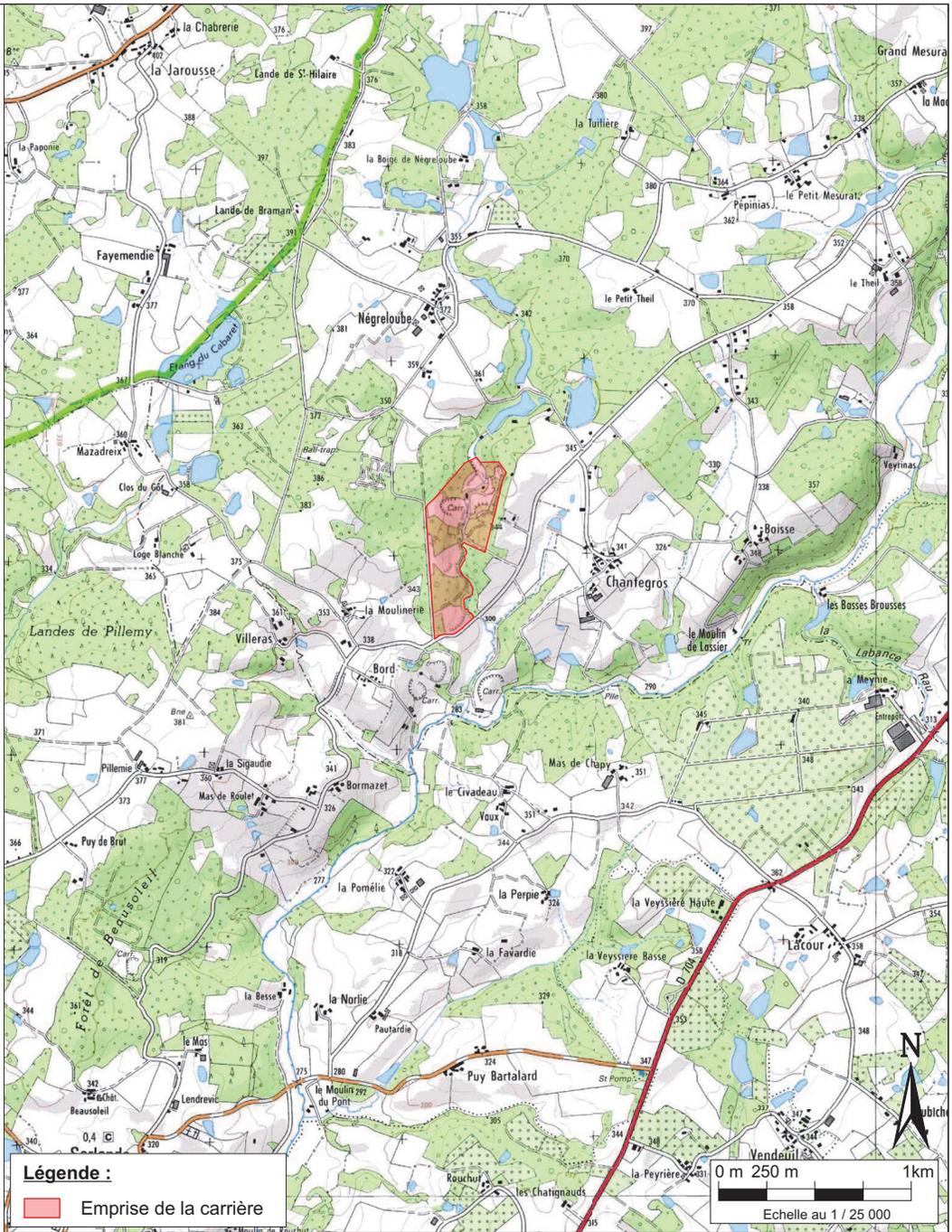
La carrière est encadrée :

- Par des bois et quelques plans d'eau épars au Nord ;
- Par la voie communale n° 5 au Sud et à l'Est ;
- Par une exploitation de carrière au Sud (de l'autre coté de la voie communale) ;
- Par une habitation et des parcelles agricoles à l'Est ;
- Par des bois et une voie communale à l'Ouest.

La localisation géographique du site est présentée en Figure 1.

L'accès au site se fait par la **voie communale n°5** et les principales voies de circulation aux alentours de la carrière sont :

- La RD78, située à 2,7 km au Nord-Ouest de la carrière ;
- La RD704, située à 2 km au Sud-Est de la carrière ;



Carrières LAMA - Saint-Yrieix-la-Perche (87)
 Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
 Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Localisation géographique du projet
 Source : IGN

Figure 1

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DONNÉES CHIFFRÉES ESSENTIELLES DU PROJET

Surfaces	Demande de renouvellement	21 ha 30 a 62 ca
	Renonciation	2 ha 27 a 39 ca
	Total de la surface exploitée sur 30 ans	5 ha 28 a 42 ca
	Total de la surface à décaper sur 30 ans	2 ha 50 a 00 ca
	Surface à défricher	1 ha 46 a 75 ca
Cotes, Hauteurs et Épaisseurs	Point le plus haut du terrain naturel	355 m NGF
	Cote minimale autorisée	300 m NGF
	Hauteur fronts d'extraction (maximum)	15 m
	Épaisseur moyenne de la terre végétale	0,2 m
	Épaisseur moyenne de matériaux de découverte	2 m
Pentes	Fronts en cours d'extraction	80°
	Fronts après réaménagement	80° à 45°
Volumes en m³	Volume moyen annuel	26 500 m ³ /an
	Volume maximal annuel	38 000 m ³ /an
	Terre végétale décapée sur 30 ans	5 000 m ³
	Matériaux de découverte sur 30 ans	50 000 m ³
	Inertes extérieurs acceptés sur 30 ans	60 000 m ³
Tonnages	Moyen extrait par an	70 000 t/an
	Maximal extrait par an	100 000 t/an
	Total extrait sur 30 ans	2 100 000 t
Durée	Durée de la demande	30 ans
Divers	Densité du gisement	2,65
	Densité des produits finis	1,3
	Largeurs des banquettes de la zone d'extraction	8 m minimum
	Largeurs des banquettes après réaménagement	2 m
	% de stériles de production	< 5 %
	Largeur bande périphérique réglementaire	10 m
	Puissance de l'atelier de découpe et de taillage	150 kW
	Puissance maximale des installations mobiles	1 550 kW

5 - PRINCIPE D'EXPLOITATION

5.1 - Défrichage

Sur les 21 ha 30 a 62 ca du périmètre de renouvellement, **1 ha 47 a** seront défrichés préalablement, sur une période de 25 ans, pour permettre l'exploitation du site.

Comme actuellement, le défrichage sera réalisé de manière progressive en suivant un calendrier précis (prenant en compte la faune locale) et précédera l'avancée de l'exploitation selon le phasage proposé.

Les opérations de défrichage sont précisées dans la demande d'autorisation de défrichage déposée en parallèle de ce dossier.

5.2 - Décapage

Le décapage correspond aux travaux de découverte du gisement préalablement à son exploitation. Sur ce site, la surface restante à décapier est estimée à **25 000 m²**.

La découverte est composée des terres végétales et des stériles de découverte.

Sur ce site, la terre végétale présente une épaisseur moyenne d'environ **0,2 m**. Cela représente donc un volume total de **5 000 m³**.

5.3 - Méthode d'exploitation

L'exploitation de la carrière se fait et se fera à **ciel ouvert, à flanc de colline, hors d'eau**, sans pompage d'exhaure.

L'extraction du gisement est et sera réalisée **par abattage des fronts par tirs de mines successifs**.

Le chantier d'extraction est réalisé **simultanément sur 4 zones d'extraction** en raison des caractéristiques différentes du gisement en fonction des secteurs de la carrière.

Les fronts présentent **une hauteur de 15 m maximum** avec une **pente sub-verticale** (environ 80°).

Les banquettes auront une **largeur minimale de 8 m en exploitation** et **de 2 m en position finale**.

Les zones d'exploitation sont desservies par des pistes internes, qui ont une pente et une largeur adaptées et conformes aux prescriptions du Règlement Général des industries extractives (RGIE).

Les matériaux bruts d'abattage sont repris par un engin qui les transporte soit vers l'**atelier de découpe et de taillage des blocs**, soit vers une plateforme où les **installations de traitement mobiles** seront présentes par campagne sur le site pour la fabrication de granulats.

5.4 - Phasage de l'exploitation

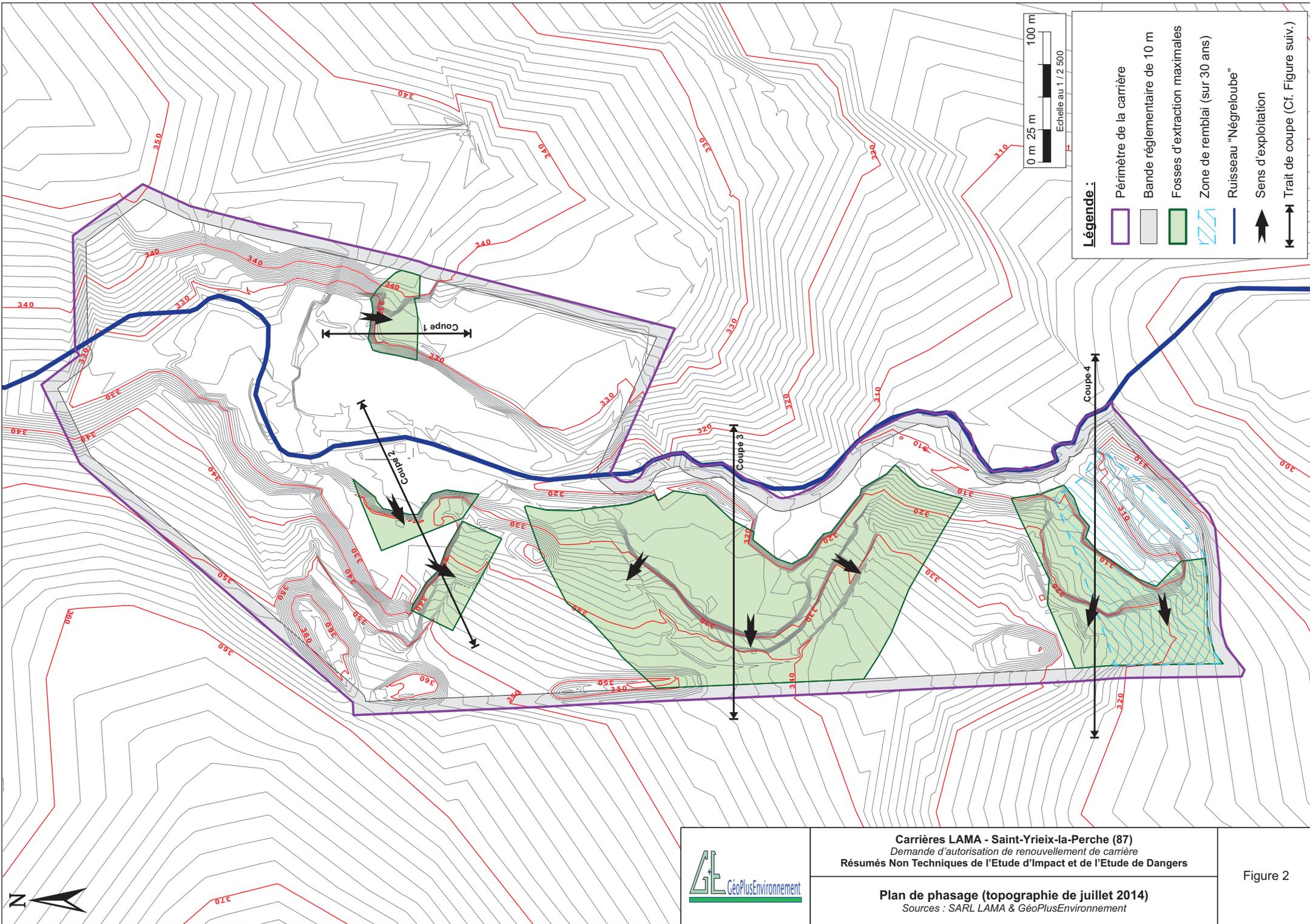
Le principe général de l'avancée de cette exploitation est présenté sur le plan de phasage de la Figure 2 et sur les coupes de la Figure 3.

Le tableau suivant détaille les différentes phases de l'exploitation prévisionnelle. Les calculs sont issus de la modélisation en 3D par le logiciel CORALIS.

Phase	Tonnes produites en t	Volume de gisement en m ³	Volume remblais* en m ³	Durée années	Travaux réalisés
1	350 000	132 000	20 000	5	<ul style="list-style-type: none"> Extraction simultanée sur les 4 zones d'extraction ; Réaménagement coordonné dans la partie Sud du site.
2	350 000	132 000	20 000	5	<ul style="list-style-type: none"> Extraction simultanée sur les 4 zones d'extraction ; Réaménagement coordonné dans la partie Sud du site.
3	350 000	132 000	20 000	5	<ul style="list-style-type: none"> Extraction simultanée sur les 4 zones d'extraction ; Réaménagement coordonné dans la partie Sud du site.
4	350 000	132 000	20 000	5	<ul style="list-style-type: none"> Extraction simultanée sur les 4 zones d'extraction ; Finalisation de l'extraction au niveau de la fosse Sud du site ; Réaménagement coordonné dans la partie Sud du site.
5	350 000	132 000	20 000	5	<ul style="list-style-type: none"> Extraction simultanée sur 3 zones d'extraction ; Réaménagement coordonné dans la partie Sud du site
6	350 000	132 000	20 000	4,5	<ul style="list-style-type: none"> Extraction simultanée sur 3 zones d'extraction ; Réaménagement coordonné dans la partie Sud du site
	0	0	45 000	0,5	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du réaménagement avec plantations, nettoyage du site et retrait des infrastructures (maintien des clôtures et des panneaux).
TOTAL	2 100 000	792 000	165 000	30	

** Il s'agit du volume cumulé de la terre végétale, des stériles de découverte, des stériles d'exploitation et des inertes extérieurs qui seront utilisés dans le cadre du réaménagement. Les 45 000 m³ de matériaux utilisés pour la remise en état finale correspondent aux stocks de terres végétales qui sont actuellement disposés sous forme de merlons sur le site.*

Au vu du volume de gisement disponible sur le site et compte tenu du rythme d'extraction envisagé par le projet, la réserve de la carrière est supérieure à 30 ans d'exploitation.



- Légende :**
- Périmètre de la carrière
 - Bande réglementaire de 10 m
 - Fosses d'extraction maximales
 - Zone de remblai (sur 30 ans)
 - Ruisseau "Négrelobue"
 - Sens d'exploitation
 - Trait de coupe (Cf. Figure suiv.)

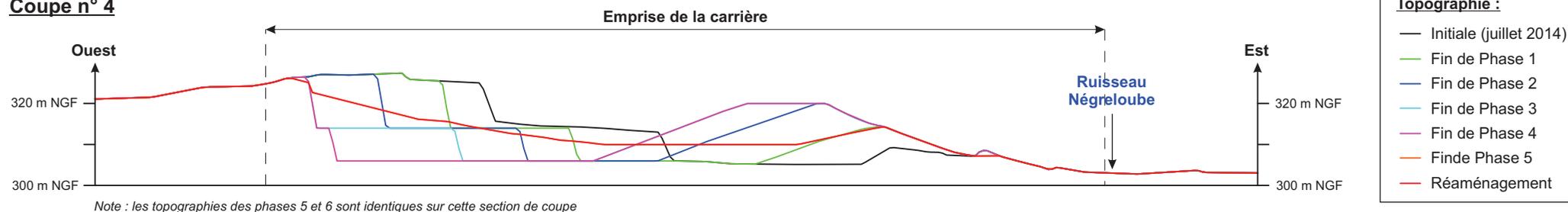


Carrières LAMA - Saint-Yrieix-la-Perche (87)
 Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
 Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

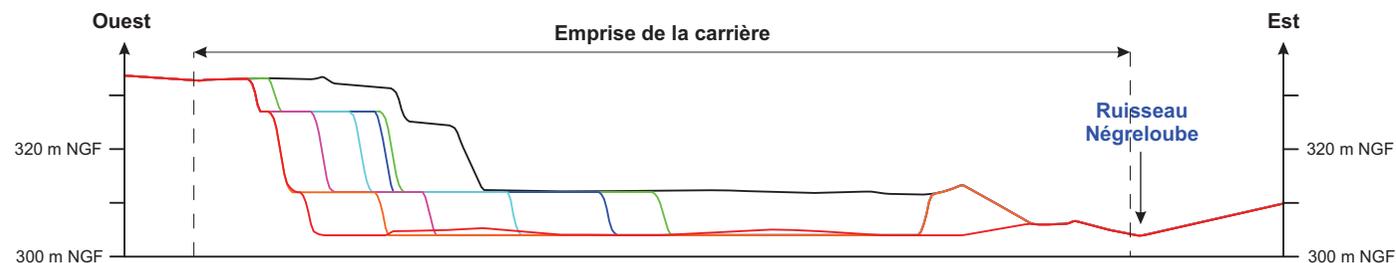
Plan de phasage (topographie de juillet 2014)
 Sources : SARL LAMA & GéoPlusEnvironnement

Figure 2

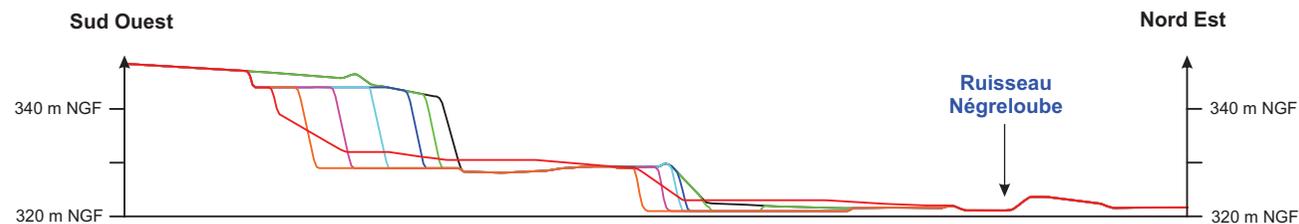
Coupe n° 4



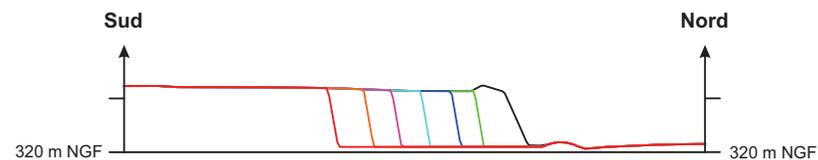
Coupe n° 3



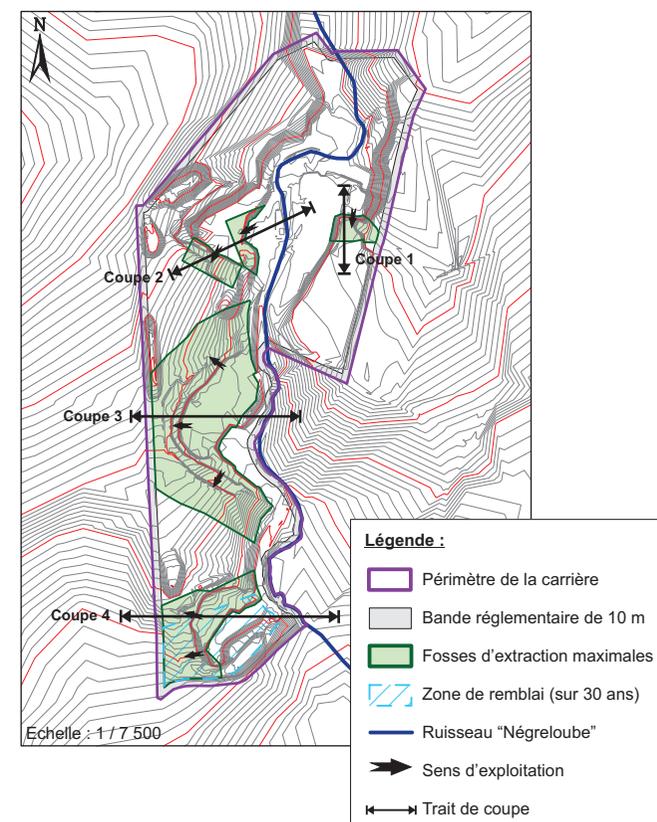
Coupe n° 2



Coupe n° 1



Echelle des coupes :
 Horizontale : 1 / 1 000
 Verticale : 1 / 1000



Carrières LAMA - Saint-Yrieix-la-Perche (87)
 Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
 Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Coupes illustrant l'avancé du phasage
 Source : GéoPlusEnvironnement

Figure 3

B - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

1 - SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS, DES IMPACTS ET DES MESURES DU SITE

Les aménagements décrits dans l'étude d'impact ont, entre autres, comme objectif de faire que ce projet ne présente pas de danger en **fonctionnement normal**.

Les tableaux des pages suivantes suivant récapitulent :

- La sensibilité de l'environnement du site suite à l'analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Les impacts du projet sur le milieu environnant ;
- Les mesures pour prévenir, supprimer ou réduire les conséquences de l'activité du site sur l'environnement ;
- Les impacts résultants après la mise en place de ces mesures.

La sensibilité de l'environnement est quantifiée de la manière suivante :

Légende	
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité moyenne
★★★	Sensibilité forte

Les impacts bruts et résultants sont estimés de la façon suivante :

Légende	
+++	Impact positif fort
++	Impact positif moyen
+	Impact positif faible
0	Pas d'impact
-	Impact négatif faible
--	Impact négatif moyen
---	Impact négatif fort

D'un point de vue général, les mesures sont particulièrement importantes et concourent à améliorer fortement l'intégration d'un projet dans son milieu environnant en diminuant, voir en supprimant, les effets sur l'environnement ainsi que les nuisances et les gênes éventuelles.

Par ordre de préférence, seront privilégiées :

- Les mesures d'évitement (E) ;
- Les mesures réductrices (R) ;
- Les mesures compensatoires (C) ;
- Les mesures de suivi (S) ;
- Les mesures d'accompagnement (A).

CARRIÈRES LAMA - SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87)
Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Environnement Naturel						
Thème	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant	
Géologie (Sols)	Formation géologique peu sensible.	★	-	Circulation des engins hors des zones en cours de régalage (E) ; Décapage et stockage sélectif des terres végétales (E) ; Enherbement des stockages de terres végétales (E) ; La hauteur et la pente maximale des fronts seront de 15 m et de 80°, la largeur des banquettes sera de 8 m minimum en exploitation (R) ; Les fronts seront purgés régulièrement de tout éléments instables (R) ; Purge poussée des fronts définitifs dans le cadre du réaménagement (R).	-	
Pédologie	Sol de très faible qualité agronomique	0				
Eaux souterraines	Formation géologique imperméable.	★	0		0	
Eaux superficielles	Ruisseau de Négreloube traversant la carrière	★★★★	-	Le ruisseau et sa ripisylve sont et seront évités par l'extraction (E) ; Aire étanche d'approvisionnement en carburant (R) ; Amélioration de la gestion et du traitement des eaux de ruissellement (R) ; Entretien régulier du déshuileur (au moins 1 fois par an) (R) ; Suivi de la qualité des eaux des rejets de la carrière (S).	-	
Inondabilité	Carrière hors zone inondable	★	0	/	0	
AEP	Aucun périmètre de protection AEP à proximité	0	0	/	0	
Milieux naturels	Zonages réglementaires	8 Zonages dans un rayon de 10 km	★	-	Le ruisseau et sa ripisylve sont et seront évités par l'extraction (E) ; Pistes en bon état pour éviter la formation de mares temporaires (E) ; Défrichage et décapage progressif de mi-septembre à mi-mars (E) ; Moyens de lutte efficaces contre les émissions atmosphériques (R) ; Reboisement d'une partie du site à partir d'essences locales (R) ; Aménagement d'éboulis, créant ainsi une variété de nouveaux habitats naturels de type pionnier, favorable à l'herpétofaune notamment (R) ; Aménagement d'une lande à genets ponctuée de bosquets de châtaigniers sur le carreau (R) ; Conservation des bassins de récupération et de décantation des eaux pluviales, pour la reproduction des amphibiens (R).	- / +
	Habitats / Flore	Aucun habitat d'intérêt communautaire. Présence de 3 espèces floristiques à statut	★	-		
	Faune	13 espèces d'avifaune potentiellement nicheuses. Présence de reptiles et d'amphibiens protégés.	★★	+/-		
Paysage / Visibilité	Relief doux et boisé avec habitations disséminées.	★★	-	Hauteur maximale des fronts en exploitation de 15 m (R) ; Arrosage pistes pour éviter la formation de panaches de poussière (R) ; Réaménagement coordonné à l'exploitation, dès que possible (C) ; Réaménagement final à vocations écologique et paysagère (C).	-	

CARRIÈRES LAMA - SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87)
Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Environnement Humain						
Thème	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant	
Habitat	Habitation la plus proche à 90 m du site	★★★	-	Cf. mesures paysage et visibilité, bruits et poussières.	-	
ERP	Bourg de Sarlande à 3,5 km au Sud-Ouest du site	★	-	Cf. mesures paysage et visibilité, bruits et poussières.	-	
Activités voisines	Nombreuses carrières à proximité	★	+	Cf. mesures paysage et visibilité, bruits et poussières.	+	
Tourisme	Site éloigné des lieux touristiques et des zones de loisirs	★	-	Cf. mesures paysage et visibilité, bruits et poussières.	-	
Patrimoine culturel	Archéologie	Aucun site recensé. Potentiel faible.	★	+	Toute découverte fortuite de vestiges archéologiques sera immédiatement signalée au Service Régional de l'Archéologie (E).	0 / +
	Monuments Historiques	Carrière en dehors des périmètres de protection des monuments historiques	0	-	/	
Voies de circulation	Accès par une voie communale et un chemin privé	★★	-	Chauffeurs sensibilisés au respect du Code de la route (E) ; Limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h sur tout le site (R) ; Si besoin, Balayage et entretien de la chaussée (R) ; Un parking pour les visiteurs et pour le personnel est aménagé (R) ; Plan de circulation interne appliqué à l'intérieur de la carrière (R).	-	
Qualité de l'air	Qualité de l'air supposée bonne dans le secteur	★★	-	Limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h sur tout le site (R) ; Conformité et entretien des engins (R) ; Aucune source d'odeurs (R) ; Arrosage des pistes en périodes sèches (R).	-	
Bruit	Ambiance sonore très calme au droit du site	★★	-	Horaires de fonctionnement diurne (R) ; Avertisseurs de recul à fréquence modulée pour engins (R) ; Campagne de mesure tous les 5 ans (S).	-	
Vibrations	Habitation proche (90 m).	★★	-	Les charges unitaires des tirs en bordure de site seront adaptées afin de ne pas dépasser une vitesse particulaire brute de 10 mm/s au niveau de l'habitation la plus proche (R) ; Une mesure des vibrations et des pressions acoustiques au niveau de l'habitation la plus proche, à chaque campagne de tir de mine, (R) ; Pistes de la carrière maintenues en bon état de roulement (R).	-	
Ambiance lumineuse nocturne	Zone non éclairée la nuit	★★	0	/	0	

CARRIÈRES LAMA - SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87)
Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Contraintes et servitudes publiques					
Thème	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
INOQ (INAO)	11 IGP et 1 AOC sur la commune. Site non concerné	★	0	/	0
Réseau électrique	Ligne HTA aérienne traversant le site	★★	-	Une DICT devra être réalisée auprès d'ERDF qui possède une ligne électrique aérienne traversant la carrière (E) ; Une distance de 10 m sera conservée entre le sommet des fronts supérieurs et les poteaux de la ligne électrique aérienne traversant la carrière (E).	0
Gazoduc	Néant.	0	0	/	0
Réseau téléphonique	Ligne présente sur le site, qui ne sera pas impactée	★	0	/	0
Radiofréquences	Néant	0	0	/	0
Aviation civile	Néant	0	0	/	0
Réseau d'eaux	Canalisation le long de la voie communale n°5. Station d'épuration des eaux vannes sur le site.	★	0	/	0

Compatibilité avec les documents de planification et de gestion		
Thème	Commentaires	Conclusion
PLU	Sur le PLU de Saint-Yrieix-la-Perche, la carrière se situe en zone Nc : zone destinée aux activités de carrière.	Compatible
SDC et SRC	Le projet répond donc favorablement aux principales orientations fixées par le SDC et SRC.	Compatible
SDAGE	L'exploitation de cette carrière située en dehors du lit majeur de cours d'eau, hors des eaux souterraines, hors zone inondable et avec une gestion adaptée des eaux de ruissellement est compatible avec le « bon état des eaux » décrit dans ce document.	Compatible
SRCE	Le projet prend en compte l'action D1 du projet de SRCE Midi-Pyrénées, relative au réaménagement des carrières.	Pris en compte
Code Forestier	Il est nécessaire de défricher une surface de 1 ha 47 a de boisements pour poursuivre l'exploitation.	Défrichement

Des **impacts positifs** ressortent sur l'économie du secteur et sur la biodiversité.

De **légers impacts négatifs, inhérents à toute activité humaine**, concerneront :

- Les sols,
- Les eaux superficielles,
- Le patrimoine naturel,
- Le paysage et l'impact visuel,
- Le trafic routier,
- Les rejets atmosphériques et les poussières,
- Le bruit,
- Les vibrations,
- Les réseaux publics.

La majorité de ces impacts sera limitée à la **période d'exploitation**.

Enfin, le projet ne présente aucun impact sur :

- Les eaux souterraines,
- Le patrimoine culturel,
- Les émissions lumineuses nocturnes,
- La gestion des déchets.

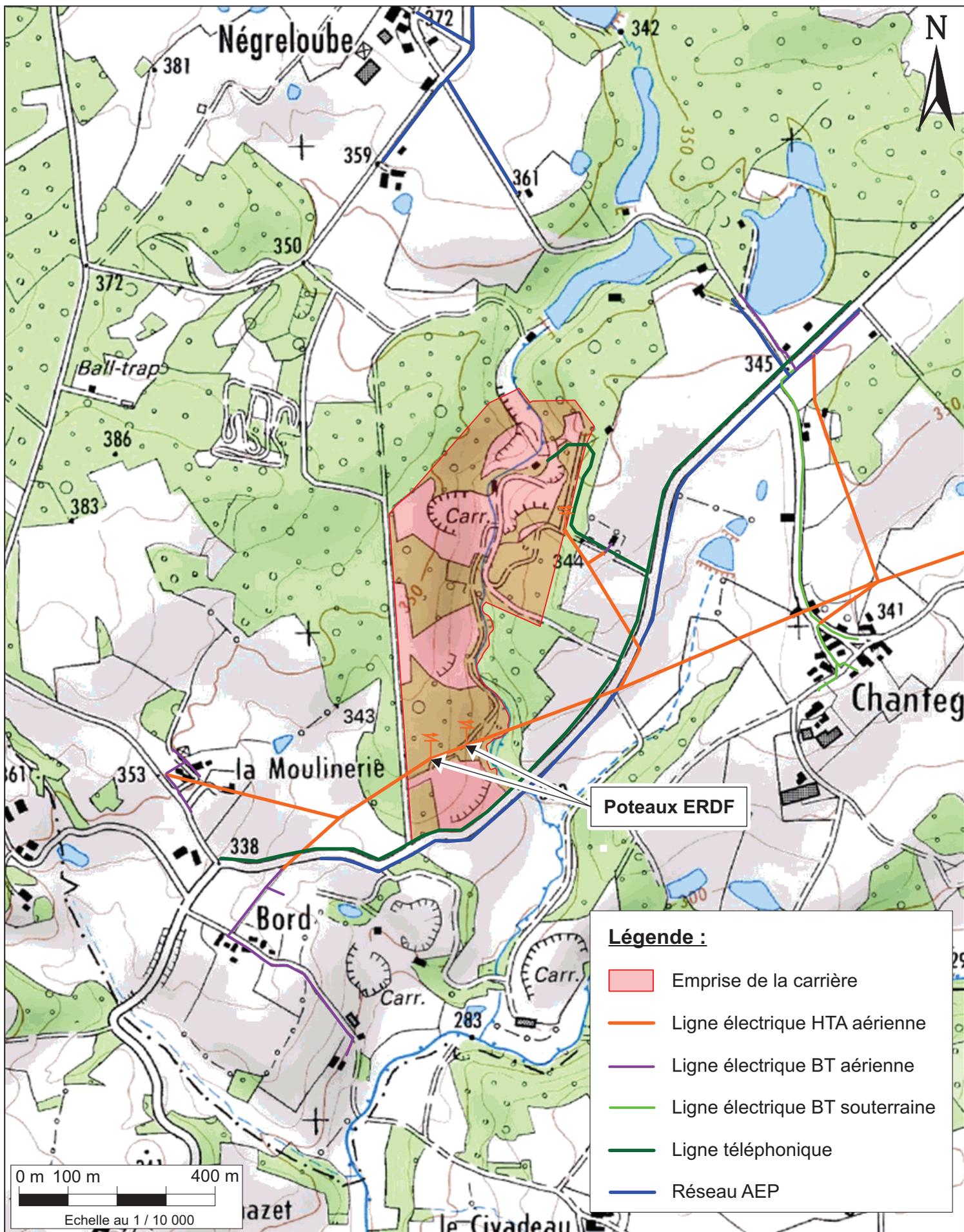
En conclusion, **aucun impact négatif majeur ne subsiste**.

Synthèse du programme de suivi environnemental :

Voici une proposition de suivis à mettre en place, basée sur les enjeux et mesures inventoriés. La décision finale concernant ces suivis sera prise par l'administration dans l'arrêté préfectoral.

	Nature du suivi	Fréquence	Réalisation
Eaux superficielles	Suivi de la qualité des eaux au point de rejet de la carrière.	➤ 1 campagne de mesure de qualité annuelle sur le point de rejet de la carrière.	Par l'exploitant de la carrière et un laboratoire agréé.
Bruit	Mesures de bruits afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la législation.	➤ 1 campagne de mesures tous les 5 ans.	Par l'exploitant de la carrière ou un bureau d'étude indépendant
Vibrations	Suivi vibratoire lors des tirs de mines.	➤ 1 Mesure à chaque campagne de tir de mines.	Par une entreprise extérieure.

Les points de mesures sont localisés en Figure 6.



Carrières LAMA - Saint-Yrieix-la-Perche (87)
 Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
 Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Localisation des servitudes publiques
 Sources : ERDF, ORANGE et SAUR GRAND OUEST

Figure 4

Gestion de l'eau

- L'extraction respectera une bande de 10 m vis-à-vis du ruisseau (E)
- Dispositifs d'intervention contre les pollutions accidentelles (R)
- Décanteur et Déshuileur (R)
- Ravitaillement des engins sur aire étanche (R)
- Stockages d'hydrocarbures sur rétention (R)
- Evolution du circuit de gestion des eaux (R)
- Suivi annuel de la qualité des rejets d'eau du site (S)

Poussières

- Humidification des matériaux (R)
- Arrosage des pistes (R)
- Limitation de vitesse sur le site (R)

Sécurité

- Site entièrement clôturé (E)
- Panneaux de signalisation (E)
- Vitesse limitée (R)
- Entretien des pistes et barrières (R)
- Fronts limités à 15 m maximum (R)

Vibrations

- Pistes maintenues en bon état de roulement (R)
- Tirs de mines selon des schémas réducteurs de vibrations (R)
- Mesures vibratoires (S)

Ambiance sonore

- Horaires de fonctionnement diurnes (R)
- Entretien et conformité des engins (R)
- Avertisseurs de recul adaptés (R)
- Suivi quinquennal de l'ambiance sonore (S)

Milieus naturels

- Le ruisseau Négreloube et sa ripisylve sont évités par l'extraction (E)
- Défrichage et décapage progressif de mi-septembre à mi-février (E)
- Lutte contre les poussières (R)
- Création d'habitats dans le cadre du réaménagement (R)
- Entretien des pistes (R)
- Réaménagement final à vocation écologique et paysagère : reboisement et prairie (C)
- Renforcement de la ripisylve (C)

Paysage et visibilité

- Hauteur maximale des fronts en exploitation de 15 m (R)
- Arrosage des pistes pour éviter la formation de panaches de poussière (R)
- Réaménagement coordonné à l'avancement de l'exploitation dès que possible (C)
- Réaménagement final à vocation écologique et paysagère : reboisement et prairie (C)

Légende :

-  Périmètre de la carrière
-  Ruisseau "Négreloube"
-  Pistes de la carrière
-  Chemins d'exploitation
-  Bassins de décantation
- 320 m** Cote topographique



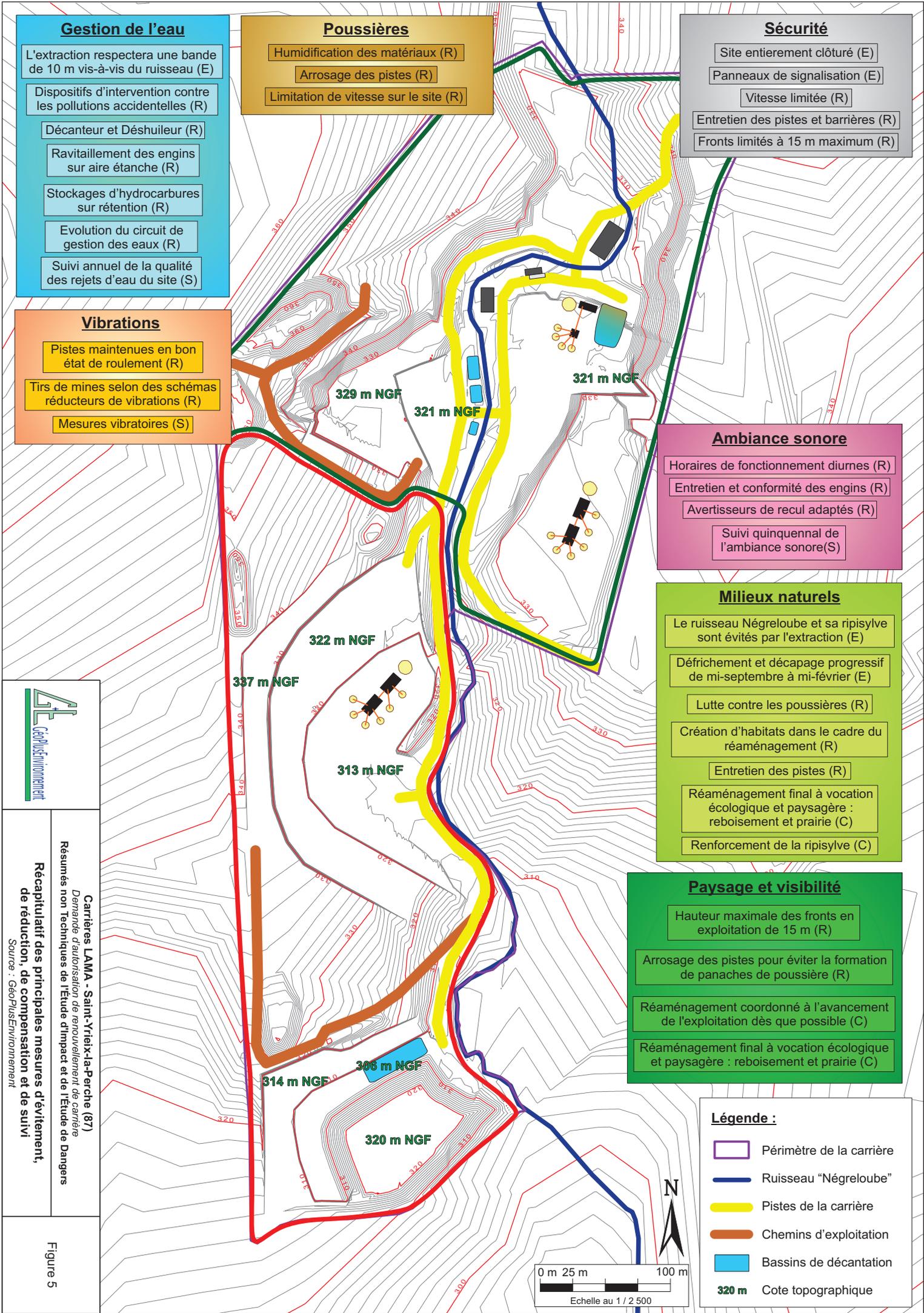
Carrières LAMA - Saint-Vrieix-la-Parthe (87)
Demande d'autorisation de renouvellement de carrière

Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Récapitulatif des principales mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi

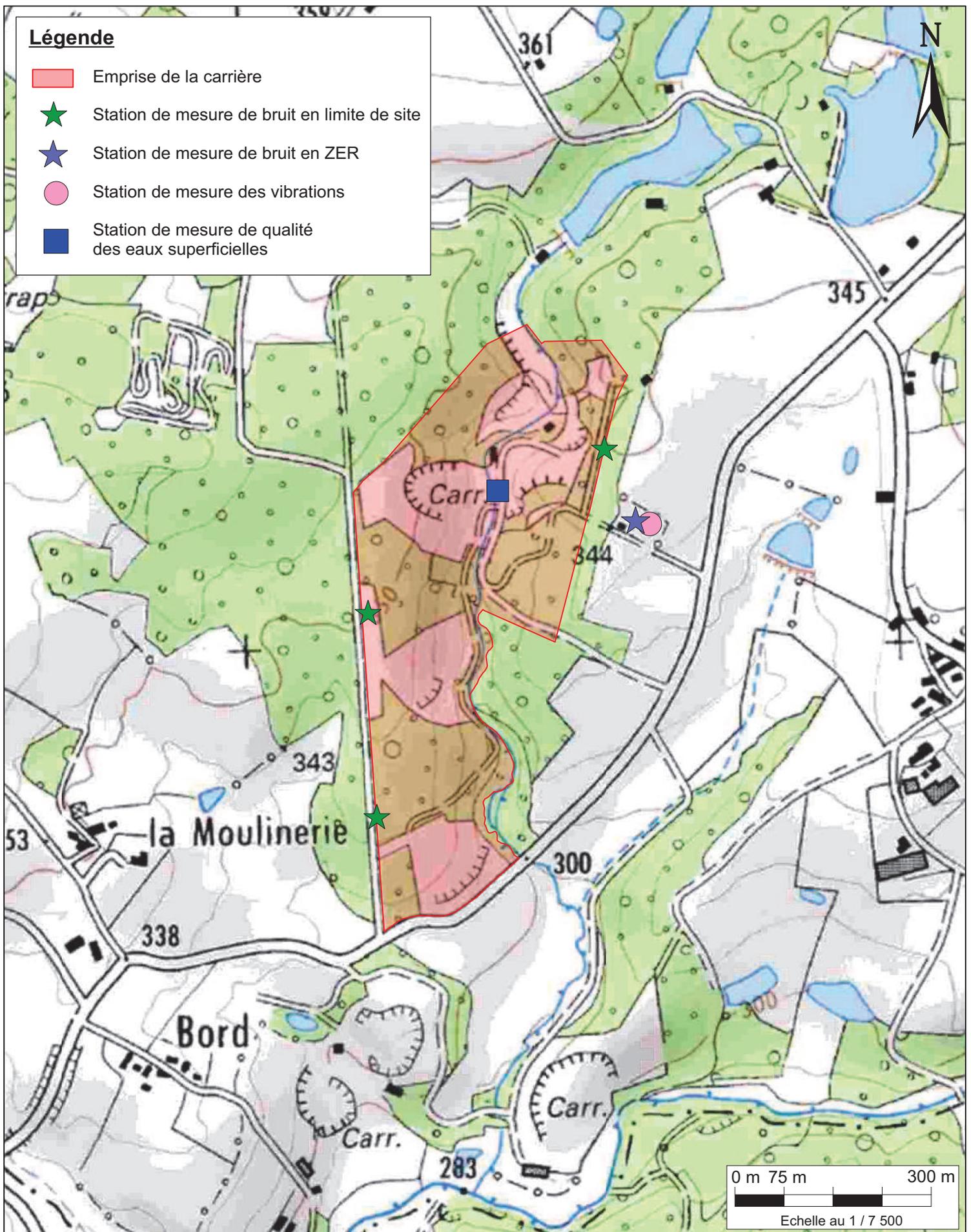
Source : Géofluse Environnement

Figure 5



Légende

- Emprise de la carrière
- Station de mesure de bruit en limite de site
- Station de mesure de bruit en ZER
- Station de mesure des vibrations
- Station de mesure de qualité des eaux superficielles



Carrières LAMA - Saint-Yrieix-la-Perche (87)

Demande d'autorisation de renouvellement de carrière

Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Localisation des stations de mesure des suivis environnementaux

Sources : CARRIERES LAMA & GéoPlusEnvironnement

2 - LA SANTÉ DES RIVERAINS

Les risques sanitaires considérés sont ceux susceptibles d'être observés au sein des populations extérieures au site.

Les individus les plus exposés seront probablement les personnes résidant à proximité immédiate et sous les vents dominants.

Ainsi, les risques sanitaires considérés sont ceux susceptibles d'être observés au sein des populations extérieures au site et plus particulièrement parmi les habitants :

- Inhalation par des riverains les plus proches des **émissions atmosphériques de combustion** pendant une durée de vie (80 ans) ;
- Inhalation par des riverains les plus proches des **émissions de poussières** pendant une durée de vie (80 ans) ;
- Exposition des riverains les plus proches au **bruit** pendant une durée de vie (80 ans) ;
- Exposition des riverains les plus proches aux **vibrations** pendant une durée de vie (80 ans).

Le tableau suivant récapitule les principales caractéristiques des scénarii d'exposition étudiés :

	Scénario	Sources	Vecteurs	Cibles	Voie de contamination
1	Inhalation des poussières émises par l'activité du site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains	Inhalation
2	Inhalation des émissions atmosphériques rejetées par l'activité du site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains	Inhalation
3	Exposition au bruit émis par l'ensemble du site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains	Ouïe
4	Exposition aux vibrations émises par les tirs de mines	Tir de mines	Sol	Riverains	-

Pour tous les scénarii, les calculs des quotients de danger (Cf. Tome 2 : Étude d'Impact) ont démontré qu'aucun risque sanitaire n'est à craindre.

En ce qui concerne **l'impact sur la santé**, l'estimation faite ci-dessus (très largement surestimée) nous montre donc qu'aucun **risque sanitaire** ne sera à craindre pour la **population riveraine**.

3 - RÉAMÉNAGEMENT FINAL DU SITE

La topographie du site ne permettra pas un retour à l'état initial (avant l'ouverture de la carrière). Cependant, le réaménagement de ce site permettra de l'intégrer dans son contexte paysager et écologique, tout en assurant la sécurité des tiers.

Outre la mise en sécurité du site, l'objectif du projet de réaménagement de cette carrière sera donc la création progressive d'un **ensemble raisonné et structuré** à vocation **naturelle** d'une part et à vocation **paysagère** d'autre part. Ainsi, en accord avec le projet de SRCE Limousin, le réaménagement permettra le maintien et le renforcement des trames vertes et bleues locales.

- Vocation de mise en sécurité du site :

- Démantèlement des infrastructures (bureaux, atelier, ...) avec accord du propriétaire ;
- Purge des blocs rocheux en situation d'équilibre instable pouvant se détacher du massif ;
- Maintien de clôtures afin d'interdire l'accès aux fronts et aux zones dangereuses ;
- Talutage de certains fronts d'exploitation par création de zones d'éboulis ;
- Au pied des fronts, un merlon sera mis en place pour réaliser un piège à cailloux ;
- Les banquettes seront sécurisées (mise en place de merlons pour éviter la chute de pierres) ;
- Conservation de chemins pour maintenir un accès au site.

- Vocation paysagère :

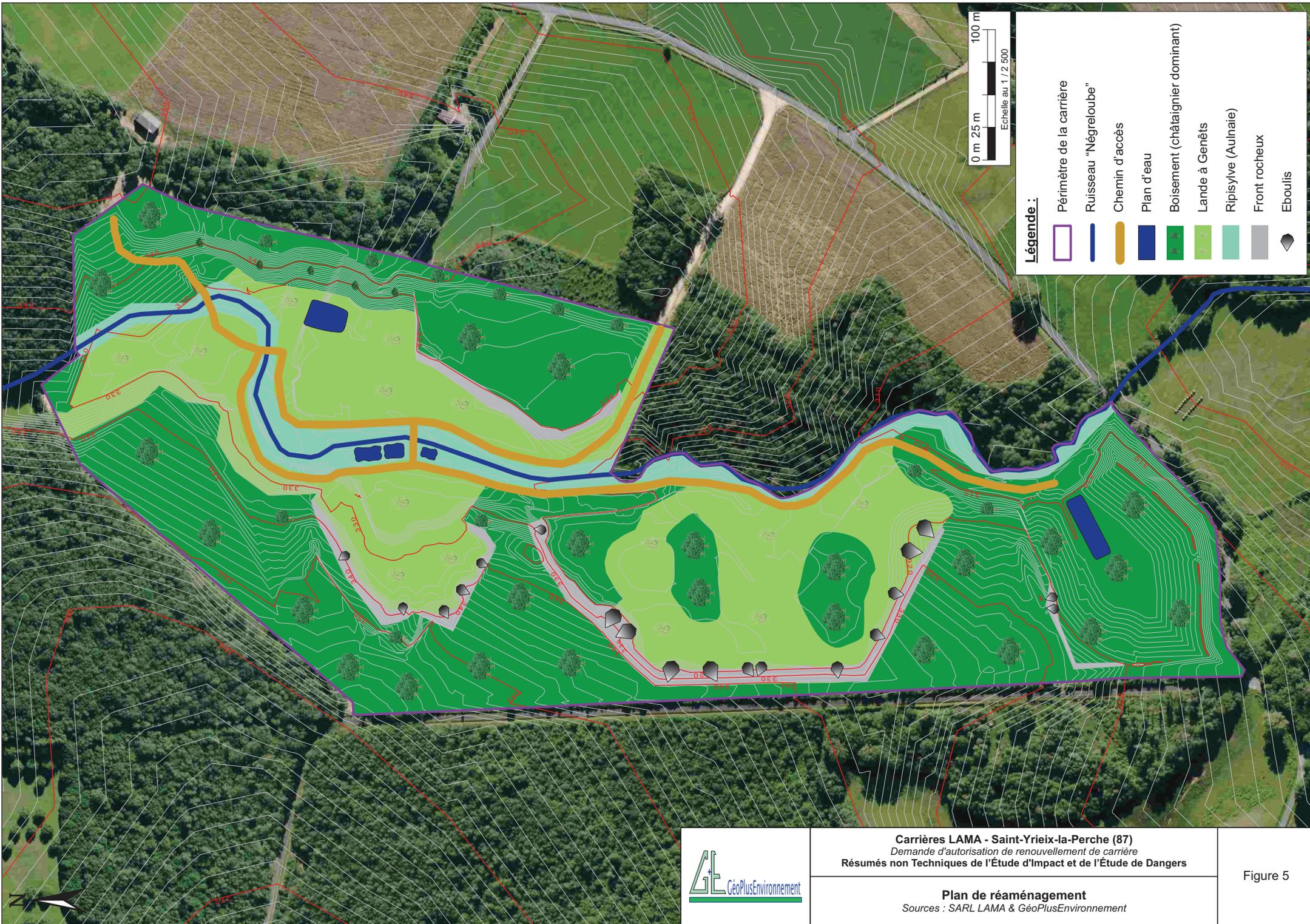
- Régilage de stériles et de terres végétales sur certaines zones du carreau afin de planter des bosquets arborés (essences locales, châtaignier dominant) ;
- Création de boisements pour assurer une continuité avec les alentours ;
- Une zone de remblais (stériles et inertes extérieurs) sera aménagée au Sud du site. Cette zone sera reboisée au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation.

- Vocation écologique :

- La succession des fronts et des banquettes sera génératrice de diversité, à travers les milieux rupestres créés (dalles rocheuses, fronts, etc.) ;
- Aménagement d'éboulis, créant ainsi une variété de nouveaux habitats naturels de type pionnier, présentant un intérêt patrimonial ;
- Plantations de boisements avec des essences locales (châtaigniers, chênes, ...) ;
- Renforcement de la ripisylve du Négreloube, par la plantation d'aulnes ;
- Aménagement d'une lande à genets ponctuée de bosquets de châtaigniers sur le carreau ;
- Conservation des bassins de récupération et de décantation des eaux pluviales, pour la reproduction des amphibiens.

Au terme des travaux, l'aménagement final du site sera réalisé comme illustré sur la Figure 7.

Il s'agit donc essentiellement d'un réaménagement à **vocation écologique et paysagère**.



Carrières LAMA - Saint-Yrieix-la-Perche (87)
 Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
 Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Plan de réaménagement
 Sources : SARL LAMA & GéoPlusEnvironnement

Figure 5

4 - CONCLUSION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

La société **Carrières LAMA** est spécialisée dans l'extraction et le traitement de granulats et de pierres de tailles. Elle exerce actuellement son activité dans le département de la Haute-Vienne (87), sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, au lieu-dit « Planche Mallet ».

Actuellement, l'activité de cette carrière est régulièrement autorisée par l'**Arrêté Préfectoral DRCL 1 n°7-2002 du 10/01/2002** pour une durée de **15 ans** (échéance en janvier 2017). Désireuse de pérenniser son activité et afin de répondre au mieux à la demande de sa clientèle, la société souhaite **renouveler** son autorisation d'exploitation pour **30 années** supplémentaires.

De plus, de manière à satisfaire la demande locale en matière d'exutoires de déchets inertes, la société **Carrières LAMA** souhaite accueillir sur sa carrière des **matériaux inertes extérieurs**. Le volume annuel de matériaux qu'il est prévu de recevoir sur ce site est en **moyenne de 5 000 m³**. Ces matériaux seront utilisés soit dans le cadre du réaménagement du site (remblaiement) soit pour la production de granulats recyclés.

La présente demande concerne donc :

- Une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de carrière, au titre de la rubrique 2510-1, sur une superficie de 21 ha 30 a 62 ca pour une durée de 30 ans, avec une production moyenne envisagée de 70 000 t/an et une production maximale de 100 000 t/an ;
- Une demande de renonciation d'exploitation de carrière sur une superficie de 2 ha 27 a 39 ca ;
- Une demande d'augmentation de la puissance installée de l'installation de traitement de broyage, concassage, criblage et lavage des matériaux à 1550 kW, au titre de la rubrique 2515-1 ;
- Une demande d'autorisation de mise en place d'une plateforme de transit de déchets inertes en vue d'un stockage pour le réaménagement du site, au titre de la rubrique 2517 ;
- L'ajout de deux scies d'une puissance unitaire de 25 kW, portant la puissance installée de l'atelier de découpe et de taillage des blocs à 150 kW, au titre de la rubrique 2524 (non classé).

Les **contraintes et sensibilités** de ce site, et les principales mesures associées sont :

- La présence du ruisseau Négreloube traversant la carrière :
 - Une distance minimale de 10 m est et sera maintenue entre l'extraction et le ruisseau Négreloube et sa ripisylve ;
 - Un système de gestion des eaux de ruissellement permet de contrôler les rejets du site.
- A la présence d'une habitation à 90 m des limites de la carrière :
 - Visibilité très réduite sur le site (merlons, haie d'arbres, topographie descendante, ...)
 - Des campagnes de mesures de l'ambiance sonore et des vibrations sont régulièrement effectuées sur cette habitation ;
 - Mise en place d'une Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS).

- A la présence d'une ligne électrique aérienne d'ERDF traversant la carrière :

→ Une distance minimale de 10 m sera maintenue entre l'extraction et la ligne électrique ;

→ Une DICT sera réalisée auprès d'ERDF avant le commencement des travaux.

Le projet aura **de légers impacts négatifs**, inhérents à toute activité humaine sur ;

- La stabilité du sol ;
- Les eaux superficielles ;
- Les milieux naturels ;
- Le trafic routier ;
- L'ambiance sonore (impacts existants et maîtrisés) ;
- La qualité de l'air (impacts existants et maîtrisés) ;
- Les vibrations (impacts existants et maîtrisés) ;
- Les contraintes et servitudes publiques et techniques.

L'arrêt des travaux et/ou le réaménagement des lieux impliqueront une **diminution définitive** de ces impacts.

Toutefois, le site aura également un **impact positif** sur l'économie du secteur (emplois directs et indirects et fourniture de matériaux utiles à la collectivité) et sur les milieux naturels en permettant le maintien de corridors écologiques et la création d'habitats dans le cadre du réaménagement.

Grâce à l'ensemble des mesures déjà en place et celles prévues, **les impacts résultants seront moindres et mieux maîtrisés**. L'efficacité des dispositifs mis en place seront contrôlés par les mesures de suivi et d'accompagnement.

Ainsi, le présent projet de renouvellement **n'induit pas d'impacts supplémentaires** par rapport à l'activité actuelle et contribuera à **mieux maîtriser les impacts** du site sur son environnement.

C - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

1 - RISQUES AUXQUELS PEUT ÊTRE SOUMISE LA CARRIÈRE

L'étude de dangers doit analyser les **risques d'incidents** pouvant entraîner des perturbations dans le fonctionnement normal de la carrière et de l'installation de traitement, c'est à dire ce qui peut arriver en **fonctionnement anormal, ou dysfonctionnement**.

Elle a été établie conformément aux Décrets n°94-484 du 9 juin 1994 (art.7) et n°2005-1170 du 13 septembre 2005, modifiant le Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 (art.3).

Sa finalité est :

- D'exposer les **dangers** que présente la carrière en décrivant les accidents susceptibles d'intervenir (incendie, chute, accident de la route, fuite de carburants...), d'origine interne ou externe, et d'en estimer la nature et l'ampleur des **conséquences** ;
- De décrire les **mesures** propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents ;
- De préciser les **moyens de secours** publics ou privés dont la carrière disposera ou dont elle s'assurera le concours en vue de combattre les effets dommageables d'un éventuel sinistre.

La gestion des risques consiste à :

- Identifier les différents types de risques, et évaluer leurs conséquences en cas d'accident ;
- Réduire au maximum la probabilité d'occurrence des accidents en instaurant des règles de sécurité ;
- Maîtriser les événements par l'emploi d'équipements adaptés et contrôlés régulièrement, utilisés par du personnel expérimenté et formé.

Ce résumé de l'**étude des dangers** que peut présenter la carrière se présente en trois parties :

- Description des **risques externes** à la carrière et des mesures préventives ;
- Description des **risques liés à l'exploitation** de la carrière et des mesures préventives ;
- Les **moyens d'intervention** et de secours disponibles sur le site et à l'extérieur ;

Les différents risques sont quantifiés de la manière suivante :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable					
D	Très improbable					
C	Improbable					
B	Probable					
A	Courant					

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

2 - RISQUES NATURELS EXTERNES

Cotation des risques naturels AVANT mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable		Mouvement de terrain			
D	Très improbable		Séisme			
C	Improbable		Inondation	Feu de forêt		
B	Probable		Tempête			
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après cotation des risques bruts externes « Aléas naturels », il ressort que plusieurs risques présentent un **caractère critique**. Les mesures préventives et des moyens de secours en place permettent principalement de réduire les risques critiques mais également de minimiser les autres risques. La cotation des risques après mise en place de ces mesures est présentée ci-dessous.

Cotation des risques naturels APRES mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable		Mouvement de terrain			
D	Très improbable	Inondation	Séisme			
C	Improbable	Feu de forêt				
B	Probable	Tempête				
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après mise en place des mesures préventives et des moyens de protection et de secours, l'ensemble des risques d'origines naturelles **sont acceptables**.

3 - RISQUES ANTHROPIQUES EXTERNES

Cotation des risques naturels AVANT mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable	Activités voisines				
D	Très improbable					
C	Improbable		Intrusion			
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après cotation des risques anthropiques externes, on en déduit qu'un risque présente un **caractère critique**. Des mesures préventives et des moyens de secours sont donc appliqués. La cotation des risques après mise en place de ces mesures est présentée ci-dessous.

Cotation des risques naturels APRES mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable	Activités voisines				
D	Très improbable	Intrusion				
C	Improbable					
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après mise en place des mesures préventives et des moyens de protection, l'ensemble des risques d'origines anthropiques **sont acceptables**.

4 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Cotation des risques naturels AVANT mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable					
D	Très improbable			Noyade. Explosion Tirs de mines		
C	Improbable	Pollution accidentelle Sol/Eau/Air	Circulation interne et externe. Accidents corporels. Incendie Intervenant extérieurs			
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après cotation des risques liés à l'activité, on en déduit que plusieurs risques présentent un **caractère critique**. Des mesures préventives et des moyens de secours sont donc appliqués. La cotation des risques après mise en place de ces mesures est présentée ci-dessous.

Cotation des risques naturels APRES mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable	Pollution accidentelle Sol/Eau. Noyade	Explosion			
D	Très improbable	Circulation interne et externe. Accidents corporels. Pollution accidentelle Air	Tir de mines. Incendie			
C	Improbable	Intervenant extérieurs				
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

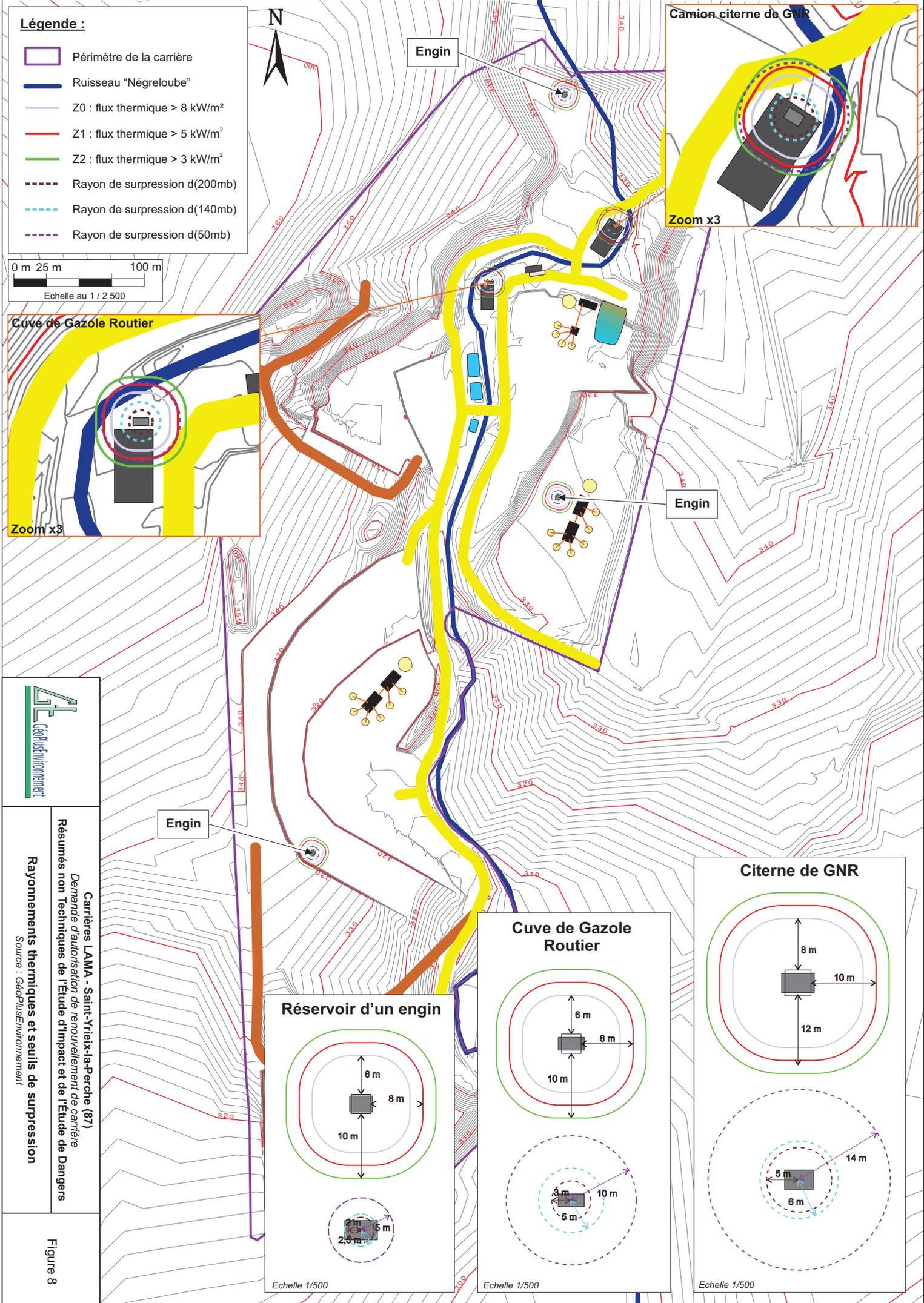
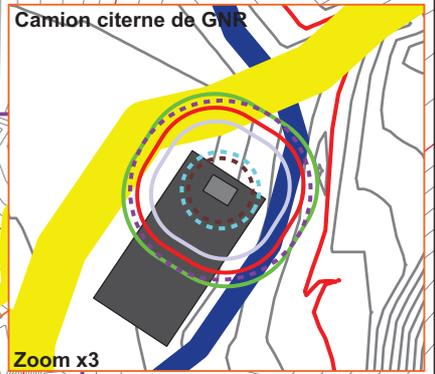
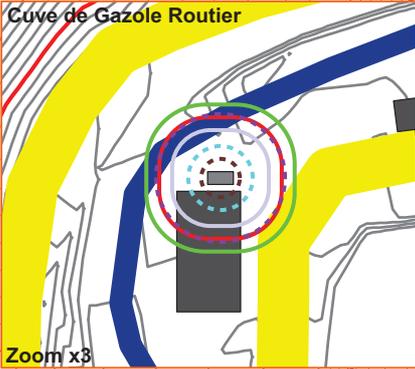
Après mise en place des mesures préventives et des moyens de protection, l'ensemble des risques liés à l'activité **sont acceptables**.

Légende :

-  Périmètre de la carrière
-  Ruisseau "Négreloube"
-  Z0 : flux thermique > 8 kW/m²
-  Z1 : flux thermique > 5 kW/m²
-  Z2 : flux thermique > 3 kW/m²
-  Rayon de surpression d(200mb)
-  Rayon de surpression d(140mb)
-  Rayon de surpression d(50mb)

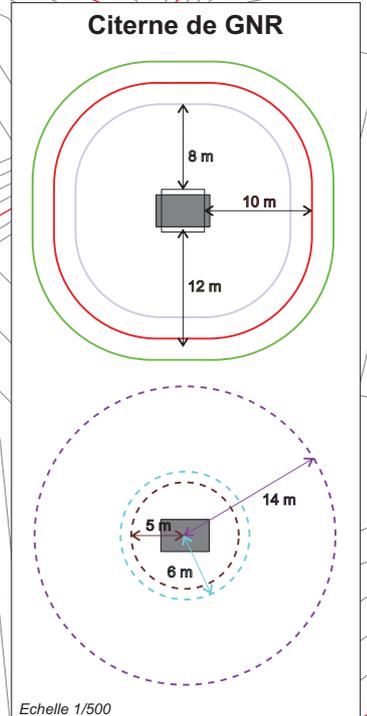
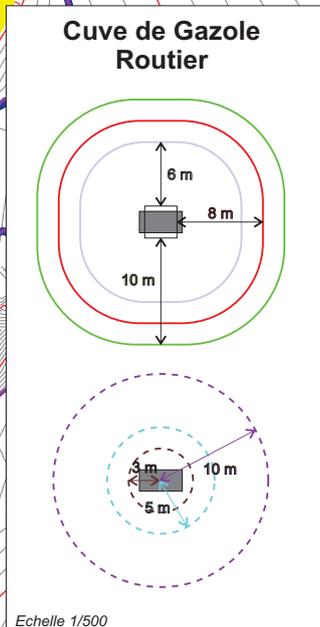
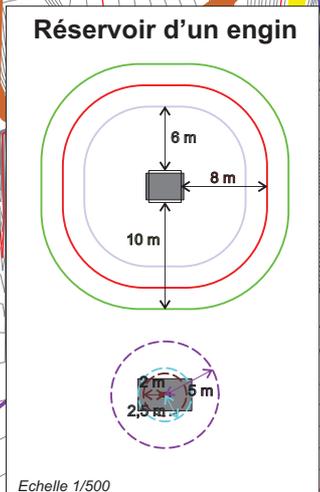


0 m 25 m 100 m
Echelle au 1 / 2 500



Carrières LAMA - Saint-Vrieix-la-Parthe (87)
Demande d'autorisation de renouvellement de carrière
Résumés non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers
Rayonnements thermiques et seuils de surpression
Source : GéoplusEnvironnement

Figure 8



5 - MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES

5.1 - Moyens de lutte contre l'incendie

Le site dispose de plusieurs extincteurs de types différents et adaptés à chaque cas dans les engins évoluant sur le site, ainsi que dans les bureaux de la carrière. Les extincteurs sont conformes à la certification APSAD.

Le personnel est formé à leur utilisation et suit un recyclage régulier. Ces extincteurs sont vérifiés tous les ans par une société agréée.

En cas de départ d'incendie, la **procédure** à adopter est la suivante :

- Utiliser les moyens de premières interventions à disposition (Extincteurs, sable) ;
- Dans le cas d'un feu d'origine électrique : Couper l'alimentation en énergie électrique ;
- Intervenir en pulvérisant le produit tout en se protégeant des rayonnements ;
- Si le feu ne peut être maîtrisé : avvertir les pompiers (☎ 18 ou 112) et le chef de carrière ;
- Alerter et regrouper l'ensemble du personnel.

A la suite d'un incident, il convient de s'assurer du remplacement des extincteurs utilisés.

5.2 - Moyens de lutte contre les déversements accidentels

Dans le cas d'un déversement accidentel d'hydrocarbures, les dispositifs d'intervention rapide anti-pollution sont utilisés et il sera fait appel à une **entreprise agréée pour évacuer** les produits souillés.

Toute opération de ravitaillement en carburant des engins se fera au niveau de l'aire étanche d'approvisionnement ou au dessus d'une couverture étanche dans le cas des groupes mobiles.

En cas de déversement (incident pendant le ravitaillement, incendie, explosion,...), la **procédure d'urgence** suivante est mise en action :

- Couper l'alimentation électrique de l'organe concerné ;
- Faire évacuer les abords de cet organe ;
- Les employés circonscrivent le déversement (absorbants) ;
- Les employés répandent du produit absorbant ;
- Le Chef de carrière est prévenu ;
- Les pompiers sont prévenus, si nécessaire ;
- Un balisage de la zone est mis en place ;
- Les autorités de tutelle sont prévenues : DREAL, CARSAT, Mairie, ...
- Les produits déversés seront évacués par une entreprise agréée.

5.3 - Moyens de secours aux blessés

Le site dispose d'une boîte de premiers secours (dans les bureaux) à disposition du personnel. Sur les conseils de la médecine du travail, elle contient :

- Mercryl ;
- Coalgan (tampons individuels hémostatiques) ;
- Pansements individuels auto-adhésifs de différentes tailles ;
- Compresses stériles sèches ;
- Compresses imbibées d'antiseptiques ;
- Bandes extensibles de différentes tailles ;
- Sparadrap micropore ;
- 1 pince à écharde ;
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds ;
- Gants à usage unique ;
- Liquide de bain oculaire (type Dacryosérum en unidoses) ;
- Coussin hémostatique ;
- Couverture isothermique ;
- Oxygénée en uni doses ;
- Bandage tubulaire doigt ;
- Bandage tubulaire membre et tête.

Le Chef de carrière sera chargé de vérifier le contenu des troussees périodiquement et de remplacer les produits utilisés ou ayant dépassé la date de péremption.

De plus, si l'accident le nécessite, le Chef de carrière fera appel aux Sapeurs Pompiers. Le site dispose, près du téléphone, d'une affiche rappelant, de manière lisible, les numéros d'urgence.

Notons la présence d'un **sauveteur secouriste du travail** (SST) sur le site de la carrière LAMA.

Principaux numéros de téléphones utiles :

– Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche :	05 55 08 88 88
– D.R.E.A.L. de Limoges :	05 55 12 90 00
– Centre antipoison de Bordeaux :	05 56 96 40 80
– Centre d'Incendie et de Secours :	18
– Gendarmerie :	17
– SAMU :	15

5.4 - Moyens de secours contre la noyade

Des bouées sont et seront disposées à proximité des bassins de décantation des eaux pluviales.

5.5 - Procédures d'alerte

Si un accident survient sur ce site, la procédure d'alerte décrite ci-dessous s'applique.

L'exploitant de la carrière s'assure que l'ensemble de son personnel connaît les dossiers de prescriptions et les consignes de sécurité qui sont distribuées, commentées et affichées dans les locaux destinés au personnel.

Si un accident survient pendant les horaires habituels de travail, la procédure d'alerte suivante s'applique :

- Prévenir le Chef de Carrière qui se charge d'alerter les secours internes et/ou externes ;
- En absence de réponse, alerter les secours ;
- Prévenir les personnes à contacter dans tous les cas :
 - Le Directeur technique du site ;
 - Les autorités de tutelle : DREAL, Mairie, ...
 - Les services de secours si nécessaire (Pompier, Samu).

Les moyens d'alarme sont constitués par plusieurs téléphones portables accessibles à tout moment.

Les travailleurs isolés sont toujours équipés d'un moyen de télécommunication (téléphone portable).

Tous ces points sont rappelés régulièrement au personnel du site lors des recyclages de la formation aux premiers secours et lors de la lecture des consignes d'exploitation.

En outre, en cas d'annonce d'une tempête, l'activité doit être arrêtée. Les engins sont placés sur la plateforme technique et tout le matériel est rangé afin d'éviter les dégâts matériels.

Aucune procédure d'astreinte ou d'alerte spécifique à cette carrière n'existe hors des horaires de travail. Le site est fermé par une clôture et une barrière. Il est alors fait appel aux secours extérieurs.

6 - CONCLUSION DE L'ÉTUDE DE DANGER

Par son activité mettant en œuvre essentiellement des produits minéraux **inertes**, la carrière de Saint-Yrieix-la-Perche présente objectivement **des dangers mesurés** pour son environnement en cas d'accident :

- **Quelques dangers**, mais avec une **très faible probabilité d'occurrence**, du **site vers l'extérieur**.
- **Aucun risque d'aggravation d'un problème venant de l'extérieur** ;
- Quelques dangers « internes » au site avec de très faibles conséquences.

Un **grand nombre de précautions sont et seront prises** pour éviter les risques et en limiter les conséquences. Elles devront être maintenues et entretenues :

- Consignes et formations sécurité adaptées aux enjeux du site ;
- Encadrement des intervenants extérieurs ;
- Présence de nombreux extincteurs ;
- Formation du personnel aux risques d'explosion et d'incendie ;
- Affichage auprès des zones à risques (risque de noyade, ...) ;
- Plan de circulation interne ;
- Site entièrement ceinturé ;
- Respect des consignes de sécurité Explosifs et Tirs de Mines ;
- Entretien des engins ;
- Aménagement de la voie d'accès,
- Talutage des remblais de stériles.

Enfin, des moyens de secours sont mis en place sur le site et le personnel de la carrière est formé à les utiliser ou à les faciliter.

Réalisé par :
GéoPlusEnvironnement

Siège Social / Agence Sud :
Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Centre et Nord :
2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14
e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Agence Ouest:
5 chemin de la Rôme - 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95
e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :
Quartier Les Sables - 26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil – 88200 REMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 68 - Fax : 09 70 06 14 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.